



Erreur trop payé de la caisse de retraite. À moi de rembourser?

Par **DdB000**, le **16/11/2016** à **10:40**

Bonjour,
Je voudrais savoir si je dois rembourser ma caisse de retraite suite à un trop perçu du à des modifications gouvernementales?
Merci

Par **cocotte1003**, le **16/11/2016** à **11:02**

Bonjour, oui puisque vous n'avez pas droit à cette somme, cordialement

Par **jos38**, le **16/11/2016** à **13:34**

bonjour DbB000. inutile de poster plusieurs fois, vous aurez toujours la même réponse

Par **landou**, le **02/08/2018** à **16:35**

bonjour on me réclame un trop perçu de la carsat :modification du minimum contributif?pourquoi suis-je au minimum contributif? j'ai retraite carsat-arcco argirc-cnracl-on me dit que mes ressources trimestrielles et celles de mon mari sont de...e et ne doivent pas dépasser le maximum autorisé pour un ménage? pourquoi je n'ai pas droit à ma retraite normal j'ai cotisé pour j'ai le droit à ma retraite personnelle.merci de me répondre sur mon

droit avant de contester cette décision auprès de la carsat

Par **Visiteur**, le **02/08/2018 à 16:38**

BjrrnNous ne connaissons ni votre historique professionnel ni la nature exacte de cette réclamation.rnImpossible de vous répondre autrement qu'en vous rappelant que le versement du minimum contributif ne peut pas avoir pour conséquence de porter le total de vos pensions personnelles au-delà d'un certain plafond. Ainsi, si le montant total de vos pensions de retraites (de base et complémentaire, tous régimes confondus, français et étrangers) dépasse 1 160,04 € par mois, la majoration qui vous est versée est réduite jusqu'à ce que ce montant ne soit pas dépassé.

Par **jos38**, le **02/08/2018 à 17:18**

bonjour. je confirme, vous touchez votre retraite normale d'après vos cotisations. peut s'y ajouter un minimum contributif suivant les revenus du ménage. tout ceci doit être expliqué sur votre notification de retraite

Par **amajuris**, le **02/08/2018 à 18:44**

bonjour,rnqu'appellez-vous retraite normale ?rnle montant de votre retraite est calculé selon vos cotisations.rnil existe des simulateurs sur internet pour chaque caisse de retraite ou vous pouvez obtenir le montant prévisible de votre future retraite.rnsalutations